



PREFET
ADMINISTRATEUR
SUPERIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

LETTRE D'AGRÉMENT

LETTER OF AGREEMENT

Entre le

between the

Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), représenté par le Directeur Général Monsieur Kosi LATU

The Secretariat of the Pacific Regional Environment Program (SPREP), represented by the Director General, Mister Kosi LATU

Et le

and the

Le Territoire des îles Wallis-et-Futuna, représenté par le Préfet, Administrateur supérieur, Monsieur Hervé JONATHAN et l'Assemblée Territoriale, représentée par sa Présidente, Madame Nivaleta ILOAI

The Territory of Wallis and Futuna, represented by the Prefect, Mister Hervé JONATHAN and the President of the Territorial Assembly, Madam Nivaleta ILOAI

relative à

relating to

Accord pour la mise en œuvre du projet SWAP à Wallis et Futuna

Agreement for the implementation of the SWAP Project in Wallis and Futuna

Cette lettre d'agrément est mise en place entre le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et le Territoire des îles Wallis-et-Futuna, concernant la mise en œuvre du projet « S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique », ci-après désigné Projet SWAP (Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific), à Wallis et Futuna. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

This Letter of Agreement is made between the Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) and The Territory of Wallis and Futuna relating to the implementation of the "Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific" Project, hereafter referred to as SWAP, in Wallis and Futuna funded by the Agence Française de Développement (AFD).

Cet accord s'inscrit dans la mise en œuvre de la convention de financement n° AFD CZZ 2514 01Z signée entre l'Agence Française de Développement (AFD) et le PROE le 20 février 2020. Des informations complémentaires sur le projet sont disponibles dans les Termes de Référence.

This agreement is part of the implementation of the financing agreement n° AFD CZZ 2514 01Z signed between the Agence Française de Développement (AFD) and SPREP on February 20, 2020. More information on the project is available in the Terms of Reference.

Le présent accord est conclu en vertu de la Déclaration d'intention pour la mise en place d'un partenariat signée le 1^{er} août 2019, entre le PROE, le

This Agreement is made under the Declaration of intent for the implementation of a Partnership Agreement signed on August 1, 2019, between

ASSEMBLEE TERRITORIALE



Gouvernement de la République Française, le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'Assemblée Territoriale.

Cet accord s'inscrit également dans la mise en œuvre des politiques environnementales du Territoire de Wallis et Futuna, assurée par le Service Territorial de l'Environnement ci-après désigné STE.

Le PROE et le STE s'engagent à travailler conjointement à la mise en œuvre du projet SWAP à Wallis et Futuna.

Cette collaboration inclue les principes et obligations suivants :

- 1. Le PROE apportera son assistance au STE en tant que de besoins pour assurer la bonne mise en œuvre des marchés de biens et de services et le rapportage financier et technique. Les procédures mises en œuvre par le STE seront équivalentes avec les procédures du PROE qui répondent aux exigences de l'AFD.*
- 2. Pour les marchés, le PROE contractualisera directement avec un prestataire. Le PROE associera systématiquement le STE à la définition des termes de référence, aux procédures de consultation et de passation de marché et au choix du prestataire. Le suivi des travaux et activités sera exercé par le STE. Le PROE sera présent aux étapes clés de la mise en œuvre des activités et assurera conjointement leur réception avec le STE.*
- 3. Le budget AFD alloué à la mise en œuvre des activités et composantes du projet est présenté en Annexe 1. Le montant de l'estimation budgétaire alloué à Wallis et Futuna est de 169 990 Euros correspondant au montant des projets pilotes alloué à la thématique du « financement durable ». Le budget du projet SWAP est coordonné par le PROE qui en assure la responsabilité financière. Les activités prévisionnelles sont visées dans les termes de références présentés en Annexe 1.*
- 4. Le STE s'engage à travailler en accord avec les Termes de Références présentés en Annexe 1.*

SPREP, The Government of the French Republic, The Territory of Wallis and Futuna Islands and the Territorial Assembly.

This agreement also contributes to the implementation of Wallis-and-Futuna environmental policies currently implemented by the Territorial Service of the Environment hereafter designated STE.

SPREP and STE agree to collaborate jointly to implement the SWAP project in Wallis and Futuna.

This collaboration includes the following principles and obligations:

- 1. SPREP will provide assistance as and when required by STE to ensure procurement and technical and financial reporting is in adherence to SPREP policy which meets the requirements of the AFD policy governing the project.*
- 2. For procurement, SPREP will contract directly with a service provider. SPREP will systematically associate STE with the definition of terms of reference, consultation and contracting procedures and the choice of provider. The work and activities will be monitored by STE. SPREP will be present at key stages of activity implementation and will ensure the work reception in association with the STE.*
- 3. The AFD budget allocated for the implementation of project activities and components is shown in Attachment 2. The budget estimate amount allocated to Wallis and Futuna is 169,990 Euros corresponding to the budget for the pilot projects under the "sustainable financing" thematic area. The SWAP project budget is coordinated by SPREP, which assumes financial responsibility. Forecast activities are set out in Terms of Reference in Attachment 2.*
- 4. STE undertakes to work in accordance with the annexed Terms of Reference in Attachment 2.*



5. Le PROE et le STE devront coopérer en bonne foi pour la réalisation des engagements de cet accord.
5. SPREP and STE will cooperate in good faith to fulfil the commitments of this agreement.
6. Le PROE et le STE peuvent chacun proposer des amendements à cet accord. Les demandes d'amendement ne doivent pas être déraisonnables.
6. SPREP and STE can each propose amendments to this agreement. Amendment requests should not be unreasonable.

Réalisé en 2 exemplaires originaux, chaque version faisant également foi

Printed in 2 original versions, each version being equally authentic

Hervé JONATHAN

Nivaleta ILOAI

Kosi LATU

Le Préfet, l'Administrateur Supérieur pour le territoire de Wallis-et-Futuna

Présidente de l'Assemblée Territoriale de Wallis-et-Futuna

Directeur Général du Programme Régional Océanien pour l'Environnement

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur et par délégation le Secrétaire Général

Marc COUTEL

Date:

18 JAN 2022



Date:

16/11/21

Date: 24/03/2022



ANNEXE 1 – Termes de référence

1. Présentation du projet SWAP

1.1 Contexte du projet SWAP

Le projet « *S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique* », dénommé par la suite projet SWAP (*Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific*), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), appuie 7 Pays et Territoires du Pacifique (Îles Salomon, Fidji, Polynésie Française, Samoa, Tonga, Vanuatu, et Wallis et Futuna) pour la mise en œuvre d'actions en matière de gestion durable des déchets et de la pollution.

Ce projet dispose d'un budget global de 3 millions d'euros et sera mis en œuvre sur la période 2020-2023.

1.2 Objectifs du projet SWAP

Le projet a principalement pour but « d'améliorer les conditions sanitaires, environnementales, sociales et économiques dans les pays et territoires insulaires du Pacifique au moyen d'une gestion appropriée des déchets ». Pour y parvenir, des objectifs axés sur l'élaboration de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets dans la région du Pacifique devront être réalisés, à savoir :

1. aider les communautés et les autorités locales à élaborer des politiques nationales de gestion des déchets dotées d'une approche globale, de la collecte jusqu'à l'élimination en bonne et due forme, en passant par le tri et la récupération ;
2. améliorer la fourniture de services de traitement des déchets par le développement d'infrastructures de gestion des déchets et la mise en œuvre de projets pilotes ;
3. renforcer les capacités des communautés et des autorités locales dans les domaines de la gestion technique des déchets, de la gouvernance institutionnelle et du financement ;
4. améliorer les capacités du PROE pour favoriser la cohérence et établir des liens plus étroits

1.3 Composantes et activités du projet SWAP

Le projet SWAP vise la mise en place de programmes de renforcement des capacités dans quatre domaines thématiques : 1) la gestion des huiles usagées, 2) la gestion des débris marins, 3) la gestion des déchets post-catastrophes naturelles et 4) les mécanismes de financement durable, par le biais de trois composantes et plusieurs activités.

- I. **Composante n° 1 – Programme régional de formation** : Le programme de formation couvrira l'ensemble des domaines du projet. Tous les pays partenaires pourront en bénéficier, ainsi que la Nouvelle-Calédonie. La formation reposera sur une présentation théorique des pratiques existantes en matière de gestion des déchets et de la gestion de projet. Elle présentera des études de cas concluantes ainsi que des exemples des meilleures pratiques dans le Pacifique, si possible, ou dans d'autres pays dont la situation est comparable. Des experts de la région Pacifique seront impliqués dans la conception et la délivrance des modules de formation. Et il est prévu que le programme de formation soit conçu pour mener à une qualification reconnue.
- II. **Composante n° 2 – Mise en œuvre de projets pilotes** : la composante des projets pilotes couvre tous les domaines thématiques du projet et comprend les activités suivantes :

- **Financement durable :**
 - Mise en place de Systèmes de valorisation avancés tels que les systèmes de consignes d'emballages ou toute autre activité permettant de soutenir la durabilité des dispositions mises en place en matière de financement durable, telle que le développement d'installations de valorisation ou de traitement des déchets collectés dans le cadre des systèmes de consignes d'emballages.
 - **Gestion des huiles usagées :**
 - Mise en place de mécanismes institutionnels tels que les plans de gestion afin d'inclure des mécanismes de financement durables dans la gestion des huiles usagées ;
 - Développement et mise en œuvre d'équipements de collecte, de traitement et d'élimination : implantation d'installations de stockage et amélioration des systèmes de collecte, implantation d'usines de traitement et de recyclage, et évacuation des huiles usagées.
 - **Gestion des déchets post-catastrophes :**
 - Réalisation d'une étude préalable pour identifier des installations d'élimination qui pourraient être réhabilitées et mises à l'épreuve du climat ;
 - En fonction des conclusions de l'étude préalable, réalisation de travaux de réhabilitation et de mise à l'épreuve du climat des sites d'élimination identifiés.
 - **Gestion des déchets marins :**
 - Évaluation des systèmes existant en matière de collecte de données relatives aux déchets marins, et intégration de la base de données la plus appropriée pour partager les informations entre les différentes parties prenantes dans la région du Pacifique ;
 - Organisation de campagnes de nettoyage de zones marines protégées et de nidification.
- III. Composante n° 3 - Communauté de pratiques :**
- Développement d'une plateforme de partage de connaissances et de bonnes pratiques dans le secteur des déchets pour échanger sur les résultats du projet, ses avancées, les difficultés rencontrées ainsi que les enseignements tirés ;
 - Organisation d'ateliers et de réunions pour échanger sur les questions de gestion des déchets.

2. Chef de file pour le projet SWAP à Wallis et Futuna :

Le Service Territorial de l'Environnement (STE) est identifié comme chef de file pour la mise en œuvre du projet SWAP à Wallis et Futuna.

3. Activités du projet SWAP mises en place à Wallis et Futuna

Suite à la phase de consultation et la première réunion du Comité de Pilotage du projet SWAP du 29 avril 2021, il a été approuvé que le territoire de Wallis et Futuna recevra un soutien technique et financier pour le développement et la mise en œuvre de projets pilotes pour les activités suivantes :

- **Financement durable :** Développement et mise en œuvre d'une installation de valorisation ou traitement des déchets collectés dans le cadre de l'écotaxe en place sur le territoire depuis 2017.
- **Gestion des huiles usagées :** Non concerné

- Gestion des déchets post-catastrophes : Non concerné
- Gestion des déchets marins : Non concerné.

4. Affectation du budget de projet

La répartition du budget alloué au projet SWAP entre les différentes composantes et domaines thématiques, approuvée par l'AFD et le PROE, figurant dans la convention de financement de l'AFD es la suivante.

Composante de projet	Contribution totale de l'AFD (Euro)	Financement durable	Déchets post-catastrophes	Huiles usagées	Déchets marins
Composante n° 1 : Formation	297,290	27,290	45,000	105,000	120,000
Composante n° 2 : Projets pilotes	1,386,990	169,990	287,000	870,000	60,000
Composante n° 3 : Communauté de pratiques	200	50,000	50,000	50,000	50,000
TOTAL	1,884,280	247,280	382,000	1,025,000	230,000

Cette répartition budgétaire concerne tous les pays et territoires impliqués dans le projet SWAP, pour toute la durée du projet.

5. Activités collaboratives

Les parties conviennent, dans la mesure du possible, de collaborer à la mise en œuvre du projet SWAP, afin de :

- Mettre en œuvre les activités du projet SWAP pour lesquelles le territoire de Wallis et Futuna a été identifié en tant que bénéficiaire d'une assistance technique et financière, en fournissant un soutien logistique et juridique, si nécessaire ;
- Participer au Comité de Pilotage du projet SWAP en tant que représentant officiel, conformément au Mandat du Comité de Pilotage présenté dans l'Annexe 3 ;
- Assister aux réunions du Comité de Pilotage du projet SWAP, aux réunions consultatives techniques ou à toute autre réunion liée au projet ;
- Collecter, partager, et gérer les données conformément aux stratégies et normes convenues en matière de suivi et d'évaluation du projet ;
- Partager les informations et la ressource pour améliorer l'efficacité des deux parties dans la mise en œuvre du projet SWAP ;
- Collaborer, participer et soutenir les événements particuliers impliquant le projet SWAP, à l'échelle régionale ou internationale ; et
- Collaborer au partage de connaissances et enseignements tirés afin de renforcer les capacités et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de politiques environnementales et de leur mise en œuvre à Wallis et Futuna et dans région Pacifique, afin de garantir le respect des objectifs et des engagements internationaux, régionaux ou nationaux en matière d'environnement.



6. Modalités de mise en œuvre

En vue d'assurer la réussite du projet, les deux Parties conviennent de mettre en œuvre le projet selon les dispositions suivantes :

- **L'Unité de Gestion du Projet du PROE devra :**
 - Assurer la liaison entre toutes les parties prenantes du projet : pays et territoires, PROE, bailleur et partenaires ;
 - Faciliter et coordonner les activités pour assurer leur mise en œuvre dans les délais et dans le respect du budget ;
 - Assurer la passation des marchés, en collaboration avec le STE ;
 - Fournir une assistance technique ;
 - Assurer la conformité du projet avec l'accord de financement de l'AFD.

- **STE devra :**
 - Assurer un engagement continu envers le projet ;
 - Fournir des conseils dans la mise en œuvre du projet ;
 - Participer à la consultation pour la passation de marchés ;
 - Soutenir la mise en œuvre des activités à Wallis et Futuna dans les délais et conformément au budget ;
 - S'assurer que les investissements sont optimisés ;
 - Créer et mettre en place une unité de mise en œuvre du projet sur le territoire ;
 - Fournir les données et informations sur les activités liées au projet, et existantes ou à venir sur le territoire, afin de permettre le suivi des indicateurs pendant toute la durée du projet.



ATTACHMENT 2 – Terms of reference

1. SWAP Project Overview

1.1 SWAP background

The Committing to *Sustainable Waste Actions in the Pacific Project*, hereafter referred to as SWAP, funded by the Agence Française de Développement (AFD), supports 7 Pacific Countries and Territories (Fiji, French Polynesia, Samoa, Solomon Islands, Tonga, Vanuatu, and Wallis and Futuna) to address cost-effective and sustainable management of waste and pollution.

This project has an overall budget of 3 million Euros, and will be implemented over the period 2020-2023.

1.2 SWAP objectives

SWAP seeks to improve sanitation, environmental, social and economic conditions in Pacific Island Countries and Territories through proper waste management. The project will address the objective by achieving the project goals geared at developing good practices on waste management in the Pacific Region:

1. To help communities and local authorities to develop national waste management policies with a global approach from collection, sorting, recovery and proper disposal;
2. To improve the delivery of waste services through development of waste management infrastructures and implementation of pilot projects;
3. To strengthen communities and local authorities' capacity in the areas of technical waste management, institutional governance, and finance; and
4. Improve capacity of SPREP to foster coherence and greater connection among the various ongoing waste-related projects that operate in the region.

1.3 SWAP components and activities

SWAP aims to involve capacity building programs in four thematic areas: 1) used oil management, 2) marine debris management, 3) disaster waste management and 4) sustainable financing mechanisms; through three components and several activities.

- I. **Component 1 - Regional Training Program:** The training program covers all thematic areas of SWAP. It will benefit all 7 countries and territories, and New Caledonia, and will consist of the theory of waste management practice and project management with a presentation of successful case studies and demonstration of best practices from the Pacific, and other countries with similar conditions. Experts from the Pacific region will be involved in the development and delivery of the training modules. And it is anticipated that the training program will be designed to lead to a formal qualification.

- II. **Component 2 - Implementation of Pilot Projects:** The pilot project component covers all thematic areas, and include the following activities:

- **Sustainable financing mechanisms:**
 - Implementation of Advanced Recovery systems (ARS) such as Container Deposit schemes (CDS) or any other activity that could support the sustainability of ARS such as the development of recovery or treatment facility for waste collected under CDS.

- **Used oil management:**
 - Development of institutional mechanisms such as management plans that include sustainable financing mechanisms; and
 - Design and implementation of collection, treatment and recovery systems, such as the provision of storage facilities and the improvement of collection systems, the provision of treatment and recycling facilities, and the disposal of used oils.
- **Disaster waste management:**
 - Conduction of a scoping study to identify disposal facilities that could be rehabilitated and climate proofed; and
 - Depending on the outcomes of the scoping study, rehabilitation and climate proofing of identified disposal sites.
- **Marine debris management:**
 - Assessing existing marine litter data collection systems, and integrating the most suitable database to share information among different stakeholders in the Pacific region; and
 - Organisation of clean-up campaigns in certain marine protected and nesting areas.

III. **Component 3 - Community of Practice:**

- Development of a platform for the exchange of knowledge and good practices in the waste sector for sharing project results, including progress, challenges and lessons learned; and
- Holding workshops and meetings to discuss waste management issues.

2. **Head of SWAP in Wallis and Futuna**

The Territorial Service for Environment (STE) is identified as the head of the SWAP Project in Wallis and Futuna.

3. **SWAP project activities implemented in Wallis and Futuna**

Following the consultation phase and the First Steering Committee Meeting held on 29 April, 2021, it was approved that Wallis and Futuna will receive technical and financial support for the development and implementation of pilot projects for the following activities:

- **Sustainable financing mechanisms:** Development and implementation of a recovery or treatment facility for waste collected under the eco-tax in place in the territory since 2017.
- **Used oil management:** Not concerned.
- **Disaster waste management:** Not concerned.
- **Marine debris management:** Not concerned.

4. **Project Budget Allocation**

The SWAP Project Budget Allocation between the different components and thematic areas, approved by AFD and SPREP, and included in the AFD Financing Agreement is as follows.

Project Component	Total AFD Contribution (Euro)	Sustainable Financing	Disaster Waste	Used Oil	Marine Debris
Component 1: Training	297,290	27,290	45,000	105,000	120,000
Component 2: Pilot Projects	1,386,990	169,990	287,000	870,000	60,000
Component 3: Community of Practice	200	50,000	50,000	50,000	50,000
TOTAL	1,884,280	247,280	382,000	1,025,000	230,000

This project budget allocation is applicable to all countries and territories involved in the SWAP project and for the whole duration of the project.

5. Collaborative activities

The Parties agree, to the extent possible, to collaborate in the implementation of the SWAP project, to:

- a) Implement the SWAP project activities for which Wallis and Futuna has been identified as a beneficiary of financial and technical assistance, providing logistical and jurisdictional support where required;
- b) Take part in the SWAP Steering Committee as an official representative, and in accordance with the Terms of Reference presented in Attachment 4;
- c) Participate in SWAP project steering committee meetings, technical advisory meetings and other project-related meetings;
- d) Collect and manage data in accordance with agreed upon project monitoring and evaluation strategies and standards;
- e) Share information and resources that will improve the effectiveness of both Parties in the implementation of the SWAP Project;
- f) Collaborate on, participate in and support special events at regional and global levels relating to the SWAP Project; and
- g) Collaborate in sharing knowledge and lessons learned to enhance capacity and promote best practice in environmental policies and their implementation in Wallis and Futuna and in the Pacific Islands region to ensure international, regional and national environmental objectives and commitments are met.

6. Implementation Arrangements

In order to ensure the success of the project, the Parties agree to undertake the following project Implementation Arrangements:

- **The SPREP Project Management Unit shall:**
 - Liaise with all project stakeholders: countries and territories, SPREP, donor and partners;
 - Facilitate and coordinate activities to ensure timely implementation within budget;
 - Ensure contracting, in collaboration with the STE;
 - Provide technical assistance; and



**SPREP
PROE**



- Ensure compliance with the AFD financing agreement.
- **STE shall:**
 - Ensure ongoing commitment to the project;
 - Provide guidance in the implementation of the project;
 - Participate in the procurement process;
 - Support the implementation of activities in Wallis and Futuna on time and within budget;
 - Ensure that investments are optimised;
 - Establish and implement a territory project implementation unit; and
 - Provide data and information on existing and upcoming project-related activities in the territory to enable monitoring of the indicators throughout the project.



**SPREP
PROE**



ANNEXE 3 – Mandat du Comité de Pilotage

Mandat

Sustainable Waste Actions in the Pacific (SWAP)

Comité de pilotage du projet

Février 2021

Préambule:

Le présent mandat s'applique au Comité de Pilotage du projet SWAP.

La création et la gestion du Comité de Pilotage du projet est une clause prévue dans l'accord de financement signé avec Agence Française De Développement (AFD) afin d'orienter le développement et la mise en œuvre du projet SWAP, tout en assurant un processus juste et raisonnable dans les prises de décisions relatives à la hiérarchisation des activités du projet et à l'allocation des fonds.

Les décisions prises par le Comité de Pilotage seront communiquées à l'ensemble des pays participants au projet SWAP, à l'équipe dirigeante du PROE ainsi qu'à l'AFD.

Responsabilités du Comité de Pilotage

- Le Comité de Pilotage du projet aura pour mission de :
 - donner les orientations stratégiques à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) SWAP ;
 - donner les directives stratégiques concernant l'élaboration, la planification, la coordination, la facilitation et la mise en œuvre des activités du projet ;
 - s'assurer que les activités du projet SWAP sont cohérentes avec les autres activités menées en matière de gestion des déchets aux niveaux régional et national ;
 - superviser la mise en œuvre générale des actions ;
 - approuver le plan de travail annuel.

Membres

- Le Comité de Pilotage sera composé de :
 - un cadre supérieur ou un agent technique de chacun des sept (7) pays ou territoires insulaires du Pacifique participants (les Fidji, la Polynésie française, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, le Vanuatu, Wallis-et-Futuna) ou leur représentant désigné ;
 - un haut représentant du PROE ;
 - un représentant de l'AFD.
- La nomination des membres du Comité de Pilotage par les pays participants au projet sera approuvée par le biais d'un Protocole d'Accord ou d'une Lettre d'Intention signé par les pays et le PROE, durant de la phase de démarrage (qui couvre normalement les six premiers mois du projet).

-
- Des représentants d'autres organisations pourront être invités à participer en tant qu'observateurs, selon les besoins et avec l'approbation du Comité de Pilotage, notamment les représentants d'autres projets relatifs à la gestion des déchets, et ce afin de faciliter la complémentarité de mise en place des actions.

Réunions et Fonctionnement

- Le Comité de Pilotage du projet se réunira de manière virtuelle tant que la situation sanitaire perdure puis en présentiel sur une base annuelle, de préférence au cours du dernier trimestre de chaque année fiscale (janvier à décembre); la date de la dernière réunion sera ajustée en vue de la préparation du rapport final. Si possible, les dates des réunions sont alignées avec celles d'autres réunions régionales. Les dates indicatives des réunions sont déterminées lors de la première réunion du Comité de Pilotage.
- Si des sujets spécifiques devaient être évoqués, des réunions seront organisées virtuellement, en fonction des besoins.
- Le Comité de pilotage sera présidé, à tour de rôle, par le représentant d'un pays bénéficiaire, désigné avant chaque réunion.
- Les frais de participation aux réunions du Comité de Pilotage des pays bénéficiaires seront pris en charge par le PROE, dans le cadre du budget de mise en œuvre du projet SWAP.
- Le chef de projet, assisté par l'UGP, se chargera du secrétariat de Comité de Pilotage et sera responsable de la coordination, de la préparation de l'ordre du jour, de tous les documents pertinents et des procès-verbaux officiels des réunions.
- Les documents devant être discutés et approuvés par le Comité de pilotage seront transmis au plus tard 10 jours calendaires avant la réunion.

Responsabilité et Gouvernance

- Le Comité de Pilotage du projet fournira les directives à l'UGP et approuvera le plan de travail annuel du projet SWAP.
- Chaque membre du Comité de Pilotage représente son Pays / Organisation et devra :
 - assurer la responsabilité des décisions prises et le report d'information à l'organisation qu'il représente ;
 - fournir les informations et les données au Comité de Pilotage et à l'UGP sur les activités liées aux déchets menées par leur organisation.
- Les conclusions des réunions du Comité de Pilotage seront diffusées à l'ensemble des pays participants, à l'AFD, à l'équipe dirigeante du PROE après chaque réunion.
- La sélection et la hiérarchisation des activités prévues dans le cadre du projet SWAP, ainsi que l'approbation de leur financement, s'effectueront selon les critères suivants :
 - approbation de la note conceptuelle ;
 - cohérence avec les objectifs du projet SWAP ;
 - complémentarité avec les autres actions menées par les autres projets et bailleurs de fonds ;
 - utilisation efficiente des fonds de l'AFD, tout en générant des retombées sociales et environnementales positives pour la région ;
 - durabilité des actions au-delà de la durée de vie du projet ;

-
- conditions d'application au niveau régional ;
 - adoption d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.
 - Les précédentes dispositions seront validées par le Comité de Pilotage lors de sa première réunion et ne pourront être modifiées, le cas échéant, qu'avec l'approbation du Comité de Pilotage.
 - Les décisions du Comité de Pilotage seront prises sur la base d'un consensus obtenu à la majorité.

Partage d'informations et de ressources (y compris de documents confidentiels)

- Les membres du Comité de pilotage sont invités à partager toute information et ressource pertinentes relatives aux activités du Comité de Pilotage avec le personnel concerné de leur organisation.
- Les conditions de diffusion des documents confidentiels (tels que les documents commerciaux), ainsi que la question relative aux droits d'auteur, doivent être soulevées par les membres du Comité de Pilotage avant tout partage avec le groupe.

Révisions des termes du mandat

- Le présent mandat sera révisé chaque année.



ATTACHMENT 4 – Terms of reference of the Steering Committee

Terms of Reference
Sustainable Waste Actions in the Pacific (SWAP)
Project Steering Committee
February 2021

Preamble:

This Terms of Reference document applies to the SWAP Project Steering Committee.

The creation and management of a Project Steering Committee is a requirement of the Agreement with the Agence Française De Développement (AFD) to guide the development and implementation of the SWAP Project, ensuring a fair and reasonable decision-making process for project priorities and funding allocations.

Committee outputs will be reported to the SWAP member countries, SPREP Senior Management Team and the AFD Office.

Responsibilities of the Steering Committee

- The Project Steering Committee will:
 - Provide strategic guidance to the SWAP Project Management Unit (PMU);
 - Provide guidance and input on the design, planning, coordination, facilitation and implementation of the project activities;
 - Ensure that SWAP activities are harmonised with other national and regional waste management activities;
 - Monitor the overall implementation of the actions; and
 - Endorse the annual work plan.

Membership

- Membership of the Steering Committee will comprise of
 - One Senior Manager or Technical Officer from each of the seven (7) participating Pacific Island Countries (Fiji, Samoa, Solomon Islands, Tonga and Vanuatu) and French territories (French Polynesia and Wallis and Futuna) or their designated representative;
 - One senior representative from SPREP; and
 - Representatives from the AFD
- Committee Member nominations from participating countries will be confirmed through either a Memorandum of Understanding (MoU) or a Letter of Agreement (LoA) between the countries and SPREP during the Inception phase (normally first 6 months of the project).

-
- Representatives from other organisations may be invited to attend as observers, as required and approved by the Steering Committee, including those from other waste projects to facilitate complementarity of delivery of actions.

Meetings & Operations

- The Project Steering Committee will meet virtually as long as the health situation requires it, and then meet face to face on an annual basis preferably in the last quarter of each project Financial Year (January to December) with the last meeting to be adjusted to allow preparation of the Terminal Report. The meeting dates may also be aligned with other regional meetings, if possible. The indicative meeting dates will be determined during the 1st Steering Committee meeting.
- Where special meetings are required, virtual meetings will be scheduled and facilitated as required.
- The Steering Committee will be chaired by a beneficiary country representative (on a rotating basis) to be decided before each regular meeting.
- Financial support for member Countries to attend and participate in the Steering Committee meetings will be provided by SPREP as part of the SWAP Project implementation budget.
- The SWAP Project Manager, assisted by the PMU, will act as the secretary of the Project Steering Committee and be responsible for coordination, preparation of the agenda, all relevant documents and official minutes of the meeting.
- The documents to be discussed and endorsed by the Project Steering Committee will be provided no later than 10 calendar days prior to the Project Steering Committee meeting.

Accountability & Governance

- The Project Steering Committee provides direction to the PMU, and endorsement of the annual work plan of the SWAP Project.
- Members represent their Countries /Organisations and are responsible for:
 - Ensuring appropriate accountability and reporting back to the organisation they represent; and
 - Providing input and data to the Committee and the PMU on waste related activities of their organisation.
- Outcomes of the Steering Committee Meetings will be provided to all participating Countries, the AFD Office and the Senior Management Team of SPREP after each meeting.
- Determination and prioritisation of project activities and approval of to fund through the SWAP Project will be based on the following considerations:
 - a. Concept note approved and endorsed;
 - b. Coherence with the objectives of SWAP Project;
 - c. Complementarity with other actions supported by other projects or donors;
 - d. Cost efficiency in the use of AFD funds but leading to positive social and environmental outcomes for the region;
 - e. Sustainability of the actions beyond the project life;
 - f. Regional Applicability;
 - g. Promoting gender-sensitivity and human-rights based approach;

-
- The above decision considerations will be confirmed by the Committee on its initial meeting and can be modified as needed only with the approval of the Steering Committee; and
 - Steering committee decisions will be determined by majority consensus.

Sharing of information and resources (including confidential materials)

- Steering Committee members are encouraged to share information and resources relevant to the activities of the Steering Committee to relevant staff in their organisations.
- Any confidential materials (such as commercial in confidence) and copyright issues must be raised by Committee members before sharing amongst the group.

Changes to the Terms of Reference

- These Terms of Reference will be reviewed on an annual basis.